



devenir adhérents

le pacte Fécop



fécop

accompagner, former, promouvoir, innover en santé

Des engagements réciproques pour un accompagnement adéquat

Depuis 2015, Fécop accompagne, forme et soutient les équipes de santé dans l'exercice pluriprofessionnel coordonné. Quelles que soient l'étape et l'envergure du projet, les femmes et les hommes de Fécop, équipe salariée et professionnels de santé volontaires, mettent au service de votre projet leur expertise du pluripro et leur expérience de terrain.

Possibilité de faire appel à Fécop à tout moment

Des échanges entre pairs, du soutien entre équipes sur toutes les questions du quotidien

Des interventions ponctuelles en fonction des besoins de l'équipe

Accompagnement

à la création du projet, à la demande de l'équipe et spécifique ESP-MSP ou CPTS

pré-projet

projet validé

6 mois

Des facilitations par un binôme chargé de mission / professionnel de santé

Ressources

Un accès en continu à des ressources différenciées ESP-MSP et CPTS, une veille et des échanges entre pairs.

Facilitation

2 RDV règlementaires

Concevoir un projet de santé et le faire vivre dans la durée

En adhérant à Fécop, vous bénéficiez d'un accompagnement de qualité, adapté à la problématique du moment. Vous rencontrez et échangez avec des professionnels de santé qui partagent les mêmes réalités. Vous participez à défendre les droits et spécificités de l'exercice pluriprofessionnel coordonné. Vous soutenez une association engagée sur le front de la démocratie sanitaire.

Un accompagnement adéquat à toutes les étapes du projet

Les attentes des équipes sont très différentes en phase de montage de projet et ensuite en phase de déploiement opérationnel. De même, nous travaillons de façon différenciée avec les équipes en ESP et MSP et celles en CPTS. Fécop a d'ailleurs développé ses propres outils, dont certains sont dédiés aux projets de CPTS. Notre méthodologie et notre souplesse nous permettent de répondre à toutes les sollicitations et d'intervenir quel que soit le stade du projet. Les réunions de facilitation sont co-animées par un binôme composé d'un professionnel de santé et d'une chargée de mission.

Des rencontres départementales (2 fois/an)

Accompagnement

aide à la mise en place du projet de santé et structuration de l'équipe

au plus tard

points d'étape
sur le projet

signature
ACI

réunion de suivi
1 fois par an minimum

centre de ressources, boîte à outils, webinaires, newsletters, fil de discussion WhatsApp, journée régionale, Coll'Occ, aide juridique, veille sur la législation

Adhérer en trois clics sur fecop.fr

1

Rendez-vous dans la
rubrique Adhésion

2

Remplissez le formulaire en
ligne en sélectionnant votre
formule (ESP – MSP – CPTS)

3

Réglez votre cotisation en
privilégiant le paiement en ligne



Félicitations votre équipe est adhérente !



Surveillez votre boîte aux lettres

Dans les semaines qui suivent votre première
adhésion, vous allez recevoir votre box de bienvenue.
Elle comprend les dernières publications de Fécop et
quelques surprises pour toute l'équipe.

fecop

contact@fecop.fr / 06 31 00 60 47
www.fecop.fr

